



Affiliée à la CNJE

27, rue Saint-Guillaume / 75007 Paris

Tél. +33 (0)1 45 49 54 75 www.junior-consulting.com info@junior-consulting.com N° SIRET : 441 070 760 00018, APE 9499Z

N° TVA IC : FR81 441070760

Réf: 22/RM(2)/2018

# RECAPITULATIF DE MISSION

## **HEXAGONA**

Enquête de publicité sur les lieux de vente

#### Sylvie FILLOUX

Entre : Junior Consulting - Sciences Po située au 27, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris, représentée par son Président Hippolyte PROST, ci-après dénommée JCSP, d'une part.

Et : Sylvie FILLOUX, demeurant à : 19 bis avenue Maurice Jean Pierre, 06110 LE CANNET ci-après dénommée l'Etudiant, d'autre part.

#### Il a été convenu ce qui suit :

Le présent Récapitulatif de Mission a pour objet de préciser les termes de la collaboration entre les parties signataires à la réalisation de l'étude 22/PC/2018 confiée par HEXAGONA (ci-après dénommé le Client) à JCSP et consistant en une Enquête de publicité sur les lieux de vente.

# Article 1: DEFINITION DE LA MISSION

Conformément à la Proposition Commerciale 22/PC/2018, la mission de l'Étudiant consiste en :

Hexagona est une marque de maroquinerie qui propose 625 produits allant des sacs aux portemonnaies pour hommes et pour femmes.

Phase 1 : Enquête de terrain dans 10 magasins de Cannes et Nice, afin de vérifier que le cahier des charges de Publicité sur le lieu de vente (PLV) fourni par Hexagona à ses distributeurs est respecté et que l'expérience client est conforme aux attentes.

En conséquence, l'étudiant recevra une rétribution correspondant au travail fourni pour administrer l'étude.

En référence à la Proposition commerciale 22/PC/2018 liant JCSP et HEXAGONA, cette rétribution correspond au travail réalisé sur la phase « Encadrement » (recrutement, gestion du projet et *reporting* ) de l'étude.

L'étudiant recevra l'équivalent de 2 (deux) Journée(s) d'Étude (JEH) pour cette phase.

L'Étudiant s'engage à respecter les termes de la Proposition Commerciale 22/PC/2018 et les éventuels Avenants qui y sont associés, liant JCSP et le Client, dont il déclare avoir pris connaissance.



Association loi 1901 à but non lucratif des élèves de Sciences Po

Affiliée à la CNJE

27, rue Saint-Guillaume / 75007 Paris

Tél. +33 (0)1 45 49 54 75 www.junior-consulting.com info@junior-consulting.com

N° SIRET : 441 070 760 00018, APE 9499Z

N° TVA IC: FR81 441070760

Réf: 22/RM(2)/2018

# Article 2 : DÉLAIS

L'étudiant réalisera sa mission au plus tard pour le 30/06/2018 (date d'échéance de la mission) sauf cas de force majeure ou cause externe.

#### **Article 3: INDEMNISATION**

Les parties s'accordent que l'indemnisation versée à l'Étudiant par JCSP sera de 230,00 € bruts (deux cent trente euros et zéro centime euros bruts), sur la base de 2 (deux) Jour(s)-Etude Homme conformément à la législation en vigueur.

Cette indemnisation est, toutefois, subordonnée à la remise du Rapport Pédagogique à JCSP, comme précisé dans l'article 7 du présent Récapitulatif de Mission et sous réserve du paiement effectif de l'étude par le Client.

#### Article 4: STATUT ET REGIME SOCIAL APPLICABLE

En sa qualité de membre de JCSP au statut associatif, l'Étudiant demeure un prestataire indépendant. L'Étudiant sera indemnisé au titre de sa prestation sous forme d'honoraires relevant des BNC (Bénéfices Non Commerciaux).

L'Étudiant déclare être affilié au régime social des étudiants et continuera d'être couvert par ce régime pendant la durée de sa mission.

#### Article 5 : RÔLE DE L'ETUDIANT VIS-A-VIS DE JCSP

L'Étudiant mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour permettre la bonne réalisation de sa mission. Si pour une cause quelconque l'Étudiant ne pouvait assumer cette mission, il s'engage à en informer immédiatement JCSP afin que celle-ci puisse prendre les dispositions nécessaires au bon accomplissement de ses engagements vis-à-vis de son Client.

#### **Article 6: COLLABORATION**

Dans l'hypothèse où l'une ou l'autre des parties considérerait que la mission ne s'exécute plus conformément aux conditions initiales, celles-ci conviendront de se rapprocher afin d'examiner les possibilités d'adaptation de la mission selon les modalités prévues à l'article 9.

#### Article 7: RAPPORT PEDAGOGIQUE

Conformément au cadre légal spécifique applicable aux membres de la Confédération Nationale des Junior-Entreprises, l'Étudiant s'engage, sauf indication contraire, à remettre un Rapport Pédagogique à JCSP.

# **Article 8: PROPRIETE DE L'ETUDE**

L'Étudiant cède à la Junior-Entreprise l'intégralité des droits patrimoniaux sur l'ensemble des travaux définis précédemment, et ce au fur et à mesure de leur création, en exclusivité et de façon définitive. L'Étudiant conserve son droit moral sur les travaux réalisés.



Association loi 1901 à but non lucratif des élèves de Sciences Po

Affiliée à la CNJE

27, rue Saint-Guillaume / 75007 Paris

Tél. +33 (0)1 45 49 54 75 www.junior-consulting.com info@junior-consulting.com

N° SIRET : 441 070 760 00018, APE 9499Z N° TVA IC : FR81 441070760

Réf: 22/RM(2)/2018

#### **Article 9: MODIFICATIONS**

Toute modification portant sur les modalités d'exécution de la mission quelles qu'elles soient fera l'objet d'un Avenant au présent Récapitulatif de Mission. En cas de désaccord persistant, le Récapitulatif de Mission pourra faire l'objet d'un Avenant de Rupture.

## Article 10: PRISE D'EFFET DU RECAPITULATIF DE MISSION

Le présent Récapitulatif prendra effet le sous réserve de la signature des deux parties.

Document fait à PARIS en deux exemplaires, le

Pour JCSP,

Pour l'Étudiant,

Hippolyte PROST, Président

Sylvie FILLOUX